

ARRÊTÉ
de réglementation temporaire de la circulation
à l'occasion des travaux de régularisation des appuis référés pour le compte d'Enedis sur la rue de l'Isarce

Le Maire de la Commune d'IGON

- Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-12, et L 3221-4,
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 411-21-1,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie, Signalisation de prescription, et huitième partie, Signalisation temporaire
Vu la demande faite le 3 juillet 2025 par Monsieur LAFFITTE Xaby de la société ERT TECHNOLOGIES située au 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES,

Considérant que des travaux de régularisation des appuis référés pour le compte d'Enedis auront lieu à compter du 15 juillet 2025 sur une durée de 30 jours, à partir de 8h00 jusqu'à 18h00, sur la rue de l'Isarce.

Considérant qu'il y a lieu de régler la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A partir du 15 juillet 2025 et pour une durée de 30 jours, de 8h00 à 18h00, l'entreprise ERT TECHNOLOGIES est autorisée à effectuer des travaux régularisation des appuis référés pour le compte d'Enedis sur la rue de l'Isarce.

Article 2^{ème} : Pendant cette période, la circulation des véhicules sera alternée manuellement dans les deux sens de circulation au droit des travaux et suivant l'avancée du chantier. L'entreprise s'adaptera par un alternat, sens prioritaire.

Article 3^{ème} : Pendant cette même période, la signalisation réglementaire et le balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4^{ème} : L'entreprise est chargée de laisser les voies de circulation dans leur état initial.

Article 6^{ème} : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé, sera adressée à :
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Nay
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers du Pays de Nay
- Monsieur LAFFITTE Xaby pour la société ERT TECHNOLOGIES, située au 9 ZA de Planuya 64200 ARCANGUES

Fait à IGON, le 3 juillet 2025

Marc LABAT
Maire d'IGON

